



NEMROD

Enjeux Contemporains de Défense et de Sécurité

Veille stratégique - Défense et Sécurité

SEMAINE DU 4 AU 10 FEVRIER 2019

SOMMAIRE :

AFRIQUE	2
AMERIQUE - ETATS-UNIS.....	6
AMERIQUE LATINE	11
ASIE – PACIFIQUE.....	14
EUROPE	15
PROCHE & MOYEN ORIENT.....	19
RUSSIE	22



AFRIQUE

MAROC : RETABLISSEMENT DU SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE POUR LES HOMMES

Lors du conseil des ministres de ce jeudi 7 février présidé par Mohammed VI, chef suprême d'état-major général des forces armées royales, les autorités marocaines ont rétabli le service militaire supprimé il y a bientôt douze ans. Selon un communiqué du cabinet royal, cette mesure vise à « renforcer le sens de citoyenneté chez les jeunes, dans le cadre d'une corrélation entre droit et devoirs de citoyenneté ».

Dans la foulée, deux décrets d'application vinrent compléter la renaissance du dispositif militaire, fixant les « modalités de recensement, de sélection et d'enrôlement » des futurs conscrits. Sont ainsi concernés les citoyens hommes âgés de 19 à 25 ans, susceptibles d'être appelés sous les drapeaux pendant un an. Les femmes, les résidents à l'étranger et les binationaux ne sont quant à eux pas visés par le service obligatoire, mais peuvent y participer en cas d'engagement volontaire. Les autorités envisagent d'atteindre 10 000 conscrits en 2019, puis 15 000 dès l'année prochaine. À cette fin, le projet de loi de finance de 2019 consacre quelques 500 millions de dirhams (environ 46 millions d'euros) au projet. Les personnes concernées, indemnisées à hauteur de 1050 dirhams (96 euros), peuvent cependant être exemptées, pour des motifs tels que l'inaptitude physique ou le fait de suivre des études universitaires. Le refus de conscription fait en revanche encourir le risque d'un emprisonnement ferme, allant d'un mois à un an de prison et d'une amende de 2000 à 5000 dirhams.

LIBYE : L'ANL ANNONCE AVOIR PRIS LE CONTROLE DU CHAMP PETROLIFERE D'AL-CHARARA

L'Armée nationale libyenne du maréchal Haftar a annoncé ce 6 février avoir pris contrôle du plus grand champ pétrolifère du pays, situé à quelques 900 km au sud de Tripoli. Alors que l'ANL s'oppose politiquement au Gouvernement d'Union Nationale (GNA) reconnu par l'ONU et basé à Tripoli, cette prise est d'un réel intérêt politique pour le maréchal Haftar.

Cette prise de contrôle s'ancre plus largement dans une vaste opération militaire menée par l'ANL depuis mi-janvier dans le Fezzan (région du Sud), marqué depuis la chute de Mouammar Kadhafi par l'absence de contrôle étatique, l'insécurité et le



développement de groupes rebelles et djihadistes, notamment composés d'étrangers. L'opération, visant officiellement à « purger [la zone] des groupes terroristes et criminels », s'est en ce sens récemment illustrée par l'élimination d'un cadre d'AQMI. Prise stratégique, le gisement de Charara est en effet capable de produire 300 000 barils de bruts quotidiennement, soit un tiers de la production nationale. Cette prise représente une réelle opportunité pour l'ANL et Akakus, gestionnaire du site (joint-venture entre la National Oil Corporation (NOC), la compagnie espagnole Repsol, la compagnie autrichienne OMV, la compagnie norvégienne Statoil et le groupe Total).

Bien que l'ANL soit soutenue dans cette opération par la France, l'Italie ou encore l'Égypte et l'Arabie saoudite, cette dernière n'est pas faite pour réduire les tensions entre les deux gouvernements. Face à l'avancée des troupes d'Haftar, le GNA a annoncé avoir nommé le général Ali Kana, ancien haut gradé du régime Kadhafi, à la tête de la région. Parallèlement, les troupes du maréchal font face à l'ethnie Toubou, minorité libyenne à la peau noire qui affirme être victime d'un « nettoyage ethnique ».

CENTRAFRIQUE : POINT DE SITUATION SUR LES ACCORDS DE KHARTOUM

Signés le mercredi 6 février, les accords de paix conclus entre le gouvernement centrafricain et les 14 groupes armés présents à la table des négociations ont finalement été rendus publics le jour suivant. D'une trentaine de pages, le document, introduit par un préambule, est divisé en dix grandes parties, contenant chacune plusieurs articles. Nous pourrions notamment citer la première partie, qui rassemble les « Principes pour un règlement durable du conflit » dont l'alinéa j de l'article 1er condamne l'emploi de « la violence comme moyen d'expression politique » et appelle « au dialogue et à la concertation pour le règlement des différends ». L'article 4, qui concerne les « engagements du gouvernement », consacre l'adoption immédiate d'une nouvelle loi sur la décentralisation ainsi que la liberté pour tous citoyens, « y compris les groupes armés respectueux du présent accord » de se constituer en parti politique. Quant aux « Engagements des groupes armés », qui se déclinent au sein de la troisième partie des accords, l'alinéa de l'article 5 entérine la « dissolution intégrale des groupes armés sur toute l'étendue du territoire nationale. »

Les accords évoquent deux programmes majeurs. D'une part, l'article 6 réaffirme l'impérieuse nécessité de la poursuite de la mise en œuvre du « Programme National de Désarmement Réintégration et Rapatriement » (PNDDRR), financé par la Minusca. Ce dernier, instauré par décret présidentiel le 2 juillet 2016, était une



des réponses à la résolution 2217, adoptée en 2015 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour définir les tâches prioritaires de la Minusca en République Centrafricaine. D'autre part, au sujet de la « Justice » et la « réconciliation nationale », le terme d'amnistie, qui avait cristallisé de nombreuses tensions pendant les négociations, n'apparaît finalement pas. Cependant, l'article 9 exige la mise en place d'une « Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation » dont les travaux devront commencer dans un délai de 90 jours. Malgré l'absence de l'amnistie que réclamaient les groupes armés, les signataires se sont néanmoins engagés à rejeter « toute idée d'impunité », n'excluant pas absolument le recours à des poursuites judiciaires.

La réussite des accords – contrairement aux 7 accords précédents qui avaient tous échoué – pourrait notamment reposer sur la nature contraignante du texte. Ainsi, les parties qui en violeraient les principes pourraient faire l'objet de sanctions de la part de la Minusca, de l'ONU ou encore de l'Union africaine.

Enfin, autre question épineuse : celle de la répartition des pouvoirs. Dans ce domaine, le texte se montre très prudent. En effet, l'une des principales revendications des groupes armés – la nomination d'un premier Ministre issu de leurs rangs- n'est aucunement mentionnée dans le texte. En revanche, l'accord stipule que l'État s'engage à former un gouvernement « inclusif » et à veiller à la création « d'unités spéciales » qui mêleront forces de sécurité gouvernementales et des membres de groupes armés à condition que ces derniers aient suivi une formation de deux mois.

MALI : D'ANCIENS DESERTEURS REINTEGRES AU SEIN DE L'ARMEE

L'appel du gouvernement lancé en janvier a été entendu par près de 600 déserteurs des Forces armées maliennes (FAMA). Parmi eux, nombreux sont ceux qui avaient déserté au moment du déclenchement de la crise au nord du Mali en 2012 et avaient rejoint les mouvements rebelles de l'Azawad, en particulier le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNL). Ces différents groupes sont désormais regroupés depuis 2014 au sein de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA).

Ce retour dans les rangs de l'armée concerne des officiers, sous-officiers et militaires, qui seront appelés à suivre un « recyclage » avant leur redéploiement. Cette remise à niveau consistera notamment à « réinculquer » les réflexes d'une armée régulière à ces hommes passés par la rébellion.



Cette initiative du gouvernement malien s'inscrit dans la remontée en puissance des FAMA appelées à armer la Force conjointe du G5 Sahel aux côtés des armées partenaires de la sous-région.



AMERIQUE - ETATS-UNIS

DISCOURS SUR L'ETAT DE L'UNION : LES QUESTIONS MILITAIRES EVOQUEES

Au cours de son discours sur l'état de l'Union devant le Congrès mardi dernier, Donald Trump a rappelé sa volonté de retirer un nombre considérable de forces déployées à l'étranger ainsi que d'augmenter celles patrouillant à la frontière avec le Mexique.

« Les grandes nations ne combattent pas sans fin » a-t-il affirmé, provoquant des applaudissements chez les représentants des deux partis. Cependant, quelques heures auparavant, le Sénat a voté une loi qui vise à inciter le Président à ne pas précipiter ce retrait en Syrie et en Afghanistan (cf brève). Aujourd'hui, environ 2000 soldats sont déployés en Syrie et 16 000 en Afghanistan et les experts du Département de la Défense mettent en garde quant au risque qu'un retrait trop soudain ne déstabilise fortement la région. Cette analyse contraste avec les propos de Donald Trump, selon qui Daech devrait être défait en Syrie d'ici « la semaine prochaine ».

En ce qui concerne l'Afghanistan, les négociations sont bien entamées avec les Talibans qui exigent néanmoins un retrait américain avant d'engager toute négociation avec le gouvernement afghan.

Au plan intérieur, 2300 soldats de la Garde nationale sont aujourd'hui déployés dans plusieurs états le long de la frontière mexicaine afin de soutenir les activités du Département à la Sécurité Intérieure notamment en participant aux constructions, à la logistique et au renseignement. Donald Trump a déclaré lors de son discours avoir ordonné le déploiement de 3750 soldats d'active supplémentaires pour se préparer à l'arrivée de nouvelles colonnes de migrants.

Dans la sphère politique, d'ici le 15 février, le Président et les représentants démocrates devront se mettre d'accord sur un compromis en ce qui concerne le financement du mur voulu par le Président américain ; en l'absence d'un tel accord, le gouvernement risque un nouveau « *shutdown* ». Donald Trump en a aussi profité pour rappeler que son administration a participé à la remontée en puissance de l'armée américaine en octroyant au Pentagone des budgets de 700 puis 716 milliards de dollars pour les années fiscales 2018 et 2019 mais qu'elle a aussi augmenté la pression sur ses alliés de l'OTAN en ce qui concerne leurs propres budgets militaires et leur contribution au financement de l'alliance atlantique. Il n'a



cependant pas fait mention du futur budget 2020 que certains aimeraient voir monter jusqu'à 750 milliards de dollars.

Donald Trump a également évoqué le retrait américain du traité sur les Forces Nucléaires Intermédiaires, le qualifiant de victoire et ajoutant qu'il pourrait négocier un nouvel accord qui inclurait la Chine. Si cet accord ne voit pas le jour, « nous investirons et innoverons plus que les autres » a-t-il proclamé.

Enfin, quant à la Corée du Nord, il a estimé que les discussions bilatérales de son administration avec le régime de Pyongyang avaient permis d'éviter un conflit armé, tout en annonçant que sa prochaine rencontre avec Kim Jong-Un devrait prendre place à la fin du mois de février.

ANNONCE DE LA PROPOSITION DE BUDGET DE LA DEFENSE 2020 MI-MARS

Selon le site spécialisé *Defense News*, l'administration Trump devrait dévoiler sa proposition de budget de la Défense pour l'année fiscale 2020 le 12 mars, soit un retard de six semaines par rapport à la date initialement prévue. Si peu de précisions sont connues à ce stade, le montant avancé devrait être d'environ 750Md\$. A noter qu'en cas de nouveau *shutdown* de l'administration fédérale, cette date pourrait à nouveau être retardée. Or, une telle possibilité est envisageable dès le 16 février si aucun accord n'est trouvé entre le Congrès et la Maison-Blanche quant à la question du mur frontalier.

DES REFORMES ECONOMES POUR LE PENTAGONE

La requête budgétaire du Pentagone pour l'année fiscale 2020 devrait contenir toute une section se focalisant sur des investissements qui conduiront à des réformes et devraient permettre, au long terme, de réaliser des économies. C'est une première dans l'histoire du Département : 50 initiatives de réformes sont examinées dans ce cadre, par exemple, en ce qui concerne les inefficacités dans l'organisation des différentes agences au sein du Pentagone. Certains fonctionnaires sont sceptiques et attendent de voir quelles formes et modalités prendront ces réformes de gestion, doutant qu'elles permettront de réaliser des économies substantielles.

Les réformes devraient se concentrer principalement autour de la question des règlements, des statuts et de la rationalisation des approvisionnements. Le *Chief Management Officer*, Lisa Hershman, devra continuer, comme ces dernières années, à identifier les gaspillages, ce qui avait permis d'économiser près de 5 milliards de dollars en 2018 : par exemple, sur 716 règlements examinés par une équipe du



bureau d'Hershman, 249 devraient être supprimés, permettant d'économiser 25 millions de dollars. Du côté de l'approvisionnement, le Pentagone devrait se concentrer sur les dépenses quotidiennes liées à la bureaucratie. Par exemple, après la découverte de 15 comptes électriques pour un même département, ce département a réussi à négocier une remise sur les factures électriques et ainsi économiser près de 300 000 dollars par an.

TRAITE INF : VERS UN NOUVEAU SYSTEME DE MISSILES A PORTEE INTERMEDIAIRE POUR L'ARMEE AMERICAINE?

John Rood, le sous-secrétaire à la Défense, a expliqué mercredi que l'armée américaine n'avait pas encore prévu de créer ou déployer un système de missiles à portée intermédiaire à la suite de son retrait du traité INF. Les Etats-Unis ont respecté le traité depuis sa signature en 1987 et ne disposent donc pas de tel système mais vont considérer leurs options dans ce domaine d'après Rood. Ces options devraient être discutées dans le cadre de l'OTAN lors de la rencontre des ministres de la Défense mercredi et jeudi prochains à Bruxelles. Les Etats-Unis doivent s'adapter à la réalité en dehors de ce traité, a expliqué Rood, mais n'ont pour l'instant pas prévu de déployer d'armes nucléaires en Europe.

RETRAIT AMERICAIN DE SYRIE : POINT DE SITUATION

Dans un entretien accordé le weekend dernier à la chaîne *CBS*, le président Trump a réaffirmé sa volonté de retirer les forces américaines de Syrie, mais en précisant qu'elles seraient redéployées en Irak sur la base d'al-Asad, dans la province occidentale d'Anbar. Il estime que cette base constitue un point d'observation idéal pour suivre les mouvements iraniens, précisant qu'il n'était pas question d'engagement militaire contre Téhéran.

Plus précisément, selon le *Wall Street Journal* qui se fonde sur les propos de responsables américains, le Pentagone vise un retrait de ses forces déployées sur le théâtre syrien (estimées à environ 2000 hommes, principalement issus des forces spéciales), d'ici la fin avril, tandis que l'essentiel des forces devrait avoir quitté la Syrie pour la mi-mars.

Ce retrait devrait inclure la base d'al-Tanf, située au sud-est du pays, à la frontière avec l'Irak et la Jordanie et considérée comme un avant-poste face à la montée en puissance iranienne dans la région. Ce dernier point fait l'objet d'informations contradictoires, plusieurs articles de la revue *Foreign Policy* fondés sur des sources de l'administration américaine évoquant la possibilité que les Etats-Unis maintiennent un petit contingent sur la base d'al-Tanf afin de disposer d'une fenêtre de



surveillance sur les activités iraniennes dans la région, ce qui poserait des difficultés au plan légal autant que des risques d'escalade militaire avec Téhéran.

En effet, cette base a été établie pour assister les forces locales dans leur combat contre Daech mais elle se situe le long d'une route entre l'Iran et le Liban (via l'Irak et la Syrie) que l'Iran pourrait utiliser pour soutenir le Hezbollah. La présence américaine sur cet axe permet donc d'empêcher l'établissement d'un « croissant chiite » par l'Iran qui serait alors en position de menacer sérieusement Israël. La base permet aussi le maintien d'une zone d'exclusion de 55 kilomètres autour de celle-ci qui permet l'invocation de la légitime défense dans le cas où des forces adverses traverseraient la zone (en effet, sans une telle violation, les Etats-Unis ne disposent pas de fondement légal pour faire usage de la force à l'encontre d'un Etat souverain). Dans les plans de retrait actuels, les quelques 200 soldats américains déployés sur cette base devraient être les derniers à quitter la région mais le gouvernement réfléchit à y laisser quelques troupes. Rester à al-Tanf pourrait tout de même poser des problèmes légaux: l'utilisation de la loi de 2001 dite *Authorization for Use of Military Force* (autorisant le combat contre des groupes non-étatiques comme Daech ou Al Quaida) ne pourrait justifier ce maintien que pour le combat contre le groupe terroriste. Or la seule raison logique pour laquelle des troupes américaines resteraient dans cette base serait de surveiller et perturber la circulation de milices soutenues par Téhéran, ce qui selon de nombreux. De plus, le maintien de troupes irait à l'encontre de l'ordre de retrait donné par le Président.

Parallèlement, au cours d'une réunion avec les représentants de plusieurs des 79 Etats impliqués dans la coalition anti-Daech au Levant, le secrétaire d'Etat Mike Pompeo, s'est voulu rassurant, déclarant que les Etats-Unis resteraient à la tête du combat contre le groupe djihadiste et que le retrait ne constituait qu'un changement d'ordre tactique mais que la mission d'éradication demeurerait inchangée. Pourtant, le même jour, le *Major General* James Hecker, vice-directeur des opérations au sein du *Joint Chiefs of Staff*, déclarait devant le comité de la Chambre pour les forces armées (HASC) que le retrait rendrait inévitable une diminution de la pression que la coalition serait en mesure de faire peser sur Daech. L'existence de telles contradictions entre le Pentagone et la Maison-Blanche est renforcée par les propos du général Joseph Votel, en charge du *Central Command* devant le comité sénatorial des forces armées (SASC), qui a déclaré n'avoir pas été consulté ou averti préalablement par le président Trump lorsque ce dernier avait tweeté abruptement l'annonce du retrait, même si la volonté de Donald Trump de procéder à ce retrait était bien connue de lui.

RETRAITS D'AFGHANISTAN ET DE SYRIE : LE SENAT AFFIRME SON DESACCORD AVEC DONALD TRUMP



Le Sénat a décidé lundi de s'opposer au retrait des troupes américaines de Syrie et d'Afghanistan, ordonné par le président Donald Trump, lui infligeant un désaveu majeur. Les sénateurs ont voté à 70 voix contre 26 en faveur de l'amendement proposé par le chef de la majorité au Sénat, Mitch McConnell. Selon cette mesure, Daech et les membres d'Al-Qaïda constituent toujours une menace sérieuse pour la sécurité des États-Unis. Un retrait précipité des forces américaines pourrait permettre aux terroristes de se regrouper, de déstabiliser des régions critiques et de créer des vides qui pourraient être remplis par l'Iran ou la Russie. Ce vote bipartisan intervient alors que les sénateurs républicains s'écartent de plus en plus de la politique étrangère de Trump.

COREE DU SUD : PAS DE RETRAIT ENVISAGE POUR LES FORCES AMERICAINES

Dans un entretien accordé le weekend dernier à la chaîne CBS, le président Trump a déclaré ne pas avoir élaboré de plan en vue d'un retrait des forces américaines de Corée du Sud. Cette possibilité qui suscitait l'inquiétude des alliés des Etats-Unis dans la région avait en effet été évoquée suite aux vives critiques du Président américain quant au coût du maintien de cette présence militaire, estimé à 2 milliards de dollars partagés entre Washington (environ 60%) et Séoul (environ 40%, soit 850 millions de dollars en 2018). A noter que la Corée du Sud avait également financé une part conséquente des 11 milliards de dollars dédiés à l'élargissement de la base de Camp Humphreys au sud de Séoul, où est déployé le gros du dispositif américain.



AMERIQUE LATINE

ARGENTINE : MISE EN GARDE DU PENTAGONE RELATIVE A UN SITE CHINOIS D'OBSERVATION SPATIALE

Dans une audition devant le Congrès jeudi 7 février, l'amiral Craig Faller, nouveau commandant du *US Southern Command* a attiré l'attention des élus américains sur l'expansion chinoise en Amérique latine. Il a ainsi pointé le soutien apporté par Pékin aux régimes autoritaires en place au Venezuela, à Cuba et au Nicaragua, la pratique d'une politique agressive de prêts dans toute la région ainsi que son investissement dans des infrastructures clés.

Mais surtout, l'amiral Faller a témoigné de l'inquiétude grandissante du Pentagone devant la possibilité que les Chinois soient capables de surveiller voire de cibler des satellites américains ou alliés depuis un observatoire spatial qu'ils ont établi dans le désert de Patagonie (province de Neuquen). Il s'agit officiellement d'un site dédié à la recherche scientifique, qui aurait notamment joué un rôle dans l'alunissage d'un engin spatial sur la face cachée de la Lune au tout début de l'année. Cependant, ces dernières années, le site, géré par l'agence spatiale chinoise, elle-même très liée à l'Armée populaire de libération, s'est enrichi d'une antenne de la taille d'un immeuble de 16 étages et le site, entouré d'un grillage et de barbelés de 2,5 m de haut, opère depuis avril 2018 avec très peu d'accès physique et très peu de surveillance de la part des autorités argentines.

Il convient tout de même de noter que les Etats-Unis déploient des antennes similaires à travers le globe. Toutefois, les militaires américains demeurent prudents car ce radar, s'il n'a vraisemblablement pas de vocation directement militaire, pourrait néanmoins être utilisé afin de collecter des renseignements sur les positions et activités des satellites américains; ce qui constituerait alors une violation des termes de l'accord passé entre la Chine et l'Argentine.

De plus, la Chine, comme la Russie, travaille activement au développement de moyens de détruire ou de désactiver des satellites militaires ou civils qui fournissent des données et des services nécessaires à la navigation, aux communications, au commandement, au déploiement des drones. Elle est ainsi capable de détruire des satellites en orbite basse et pourrait se mettre à chercher à obtenir la capacité de détruire des satellites en orbite géostationnaire (36 000 km d'altitude) d'après Dan Coats, directeur du renseignement national. Les propositions d'accords sur la non-militarisation de l'espace de la part de la Chine et de la Russie n'empêchent pas le développement et le déploiement d'armes anti-satellites de lancement terrestre.



Or, la position du site spatial permet à la Chine une couverture globale de la surface terrestre et une observation plus régulière des satellites déployés dans l'espace mais cette localisation près d'un pôle est aussi nécessaire à l'étude de l'espace lointain (*deep space*) car elle assure un contact quasi-permanent avec des éléments éloignés de la Terre.

DEPLOIEMENT D'UN *LITTORAL COMBAT SHIP* DANS LA ZONE D'OPERATIONS DU *SOUTHERN COMMAND*

L'amiral Craig Faller, commandant du *Southern Command* a annoncé le déploiement prochain d'un *Littoral Combat Ship (LCS)* dans les eaux d'Amérique latine. Ce navire, à bord duquel embarquera un détachement des *Coast Guards*, effectuera essentiellement des missions de lutte contre le narcotrafic. Mais au-delà de cet enjeu tactique, le déploiement de ce navire sera l'occasion de procéder à différents exercices et surtout, de renforcer la présence physique des Etats-Unis dans la région alors que l'Amérique latine fait l'objet d'une attention croissante de Pékin et Moscou, en particulier autour de la question vénézuélienne.

FRONTIERE MEXICAINE : DEPLOIEMENT DE RENFORTS MILITAIRES

Alors qu'une nouvelle colonne de migrants approche de la frontière américano-mexicaine, mercredi 6, le Pentagone a annoncé le déploiement de 250 soldats qui viendront renforcer le point d'entrée dit « Eagle Pass » au Texas. Ces forces étaient auparavant déployées en Arizona, elles incluent des personnels de la police militaire, du personnel médical et des ingénieurs.

Plus généralement, le Département de la Défense a annoncé la semaine dernière le déploiement de 3750 soldats d'active en renfort des personnels du Département de la Sécurité intérieure, faisant passer le contingent d'active à 4250 hommes auxquels doivent être ajoutés 2300 hommes de la Garde nationale.

En termes financiers, le Pentagone évalue à près de 450M\$ le coût de la participation des forces armées à la sécurité frontalière pour 2019, tandis que pour 2018, ce coût s'élève à environ 230M\$.



VERS UNE INTERVENTION MILITAIRE AMERICAINE AU VENEZUELA ?

Dans son entretien accordé le weekend dernier à la chaîne CBS, le président Trump a réaffirmé que l'option militaire était toujours sur la table face à la crise politique qui se prolonge au Vénézuéla entre le président en exercice Nicolas Maduro et le président autoproclamé Juan Guaido.

A cet égard, ce dernier a refusé d'exclure l'acceptation d'une aide militaire américaine pour mettre un terme au régime de Nicolas Maduro, tout en précisant espérer ne pas devoir recourir ce scénario. Un des paramètres clés dans l'évolution de la situation réside dans le positionnement de l'armée vénézuélienne. Si l'Etat-Major a réaffirmé son soutien au président Maduro, une scission existe entre le gros des troupes et le commandement, ce dernier commençant à être touché par des défections en faveur de Juan Guaido.

En l'état actuel des choses, il convient donc de demeurer très prudent, aucune information précise quant à un éventuel plan d'intervention américaine n'étant disponible. Seule certitude, l'amiral Craig Faller en charge du *Southern Command* a déclaré durant une audition au *Senate Armed Forces Committee (SASC)* que les forces américaines se tenaient prêtes à assurer la sécurité des personnels américains présents dans les différentes enclaves diplomatiques américaines au Vénézuéla. S'exprimant sur l'armée vénézuélienne, l'amiral Faller a mis en exergue la faille existant entre d'une part l'Etat-Major dont la loyauté à Nicola Maduro repose selon lui sur l'accumulation de richesses issues de revenus du pétrole, du commerce et du narcotrafic, et, d'autre part, les soldats du rang qui souffrent des pénuries et de la faim comme le reste de la population. A cet égard, il a rappelé que Juan Guaido avait promis l'amnistie aux membres des forces armées et de sécurité en cas de ralliement.



ASIE – PACIFIQUE

L'INDE APPROUVE L'ACHAT DE 5000 MISSILES MILAN

Le ministère de la Défense indien a approuvé l'acquisition de 5000 missiles antichar MILAN de seconde génération, soit un contrat estimé à plus de 167 millions USD. Cette arme, issue d'une coopération franco-allemande il y a plus de 40 ans, est actuellement produite par MBDA missile systems. Elle a une portée de 2000 mètres dans sa version 2T. L'Inde avait annoncé l'année dernière que son armée avait besoin de 68 000 missiles antichar supplémentaires et cherchait à acquérir des armes de troisième génération pour compléter son arsenal . En 2017, un contrat de 500 millions USD portant sur 321 missiles Spike israélien avait été annulé par le gouvernement indien. Le Milan 2T est déjà utilisé par l'armée indienne. Il avait notamment été tiré sur des bunkers fortifiés pakistanais lors du conflit du Kargil en 1999.



EUROPE

SUCCES D'UN TIR D'ÉVALUATION DES FORCES DU SYSTÈME D'ARMES « RAFALE B / MISSILE AIR SOL DE MOYENNE PORTEE AMELIORE (ASMP-A) »

Le lundi 4 février 2019, un essai de tir de missile Air sol de moyenne portée amélioré a été réalisé avec succès par les forces françaises.

Comme le relate le communiqué du ministère des Armées, “un équipage de l'Escadron de chasse 2/4 « La Fayette » a décollé de la base aérienne 113 de Saint-Dizier pour une mission de plus de 11 heures comprenant toutes les phases caractéristiques d'une mission de dissuasion nucléaire : vol en haute altitude, ravitaillements successifs par C135 et A330 Phénix mis en œuvre par la 31^e escadre aérienne de ravitaillement et de transport stratégique, pénétration en basse altitude dans des zones hautement défendues (sol-air et air-air), suivi de terrain et tir de précision d'un missile ASMP-A sans charge nucléaire, sur une zone d'essais du centre DGA Essais de missiles, à Biscarrosse, dans les Landes.”

L'ALLEMAGNE BLOQUE L'EXPORTATION DU MISSILE METEOR DE MBDA

Connue pour sa politique en matière d'exportations d'armement beaucoup plus restrictive que celle de la France, l'Allemagne a refusé de valider les licences d'exportations de matériels allemands sur le missile Meteor (air-air longue portée, destiné à équiper notamment le Rafale, le Typhoon et l'Eurofighter) de MBDA vers l'Arabie Saoudite. Comme le rapporte l'hebdomadaire La Tribune dans un article du 5 février, le missile Meteor est pourtant « l'un des programmes européens les plus emblématiques de l'industrie de défense avec la mise en place d'une coopération rassemblant six pays » (France, Allemagne, Italie, Suède, Grande-Bretagne et Espagne).

Pour rappel, dans le traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019, la France et l'Allemagne s'étaient engagées à adopter « une approche commune en matière d'exportation d'armements ».



CONCLUSIONS DE LA MISSION PARLEMENTAIRE SUR LE SECTEUR SPATIAL DE DEFENSE

Alors que le président de la République avait appelé à la création d'une stratégie spatiale de défense dans la foulée de la Loi de programmation militaire (LPM), et qu'Olivier Becht et Stéphane Trompille avaient été nommés rapporteurs le 12 septembre 2018, les conclusions de [leur rapport](#) ont été présentées le 15 janvier dernier. Le rapport relève trois axes principaux : premièrement, il analyse les évolutions liées au concept de "New Space" qui voit des acteurs publics et privés toujours plus nombreux se lancer dans la conquête de l'espace. Aujourd'hui, 60 à 70 des 197 États membres de l'ONU disposent d'au moins un satellite en orbite et une quarantaine de nations possèdent ou sont en passe de posséder un programme de lanceurs. De même, la croissance du nombre de satellites est exponentielle : on compte aujourd'hui 1 500 engins actifs, et leur nombre devrait atteindre au moins 8 000 dans dix ans. Cette nouveauté présente un risque d'arsenalisation de l'espace. Deuxièmement, le rapport analyse le nouveau contexte stratégique en matière spatiale, lié notamment à l'affirmation de la Chine. Enfin, il formule des recommandations de doctrine, et de stratégie, pour mettre en place la stratégie que le Président de la République appelait de ses vœux.

Les co-rapporteurs insistent sur le caractère dual de notre système spatial : l'observation de l'espace, comme les moyens de surveillance satellitaire, passent par des moyens aussi bien civils que militaires - en atteste le rôle du CNES dans la structure spatiale de défense. L'accès à l'espace constitue au reste un problème: les coûts par kilo de mise en orbite sont en effet plus élevés en France qu'aux États-Unis. Pour autant, les co-rapporteurs défendent les choix stratégiques faits par Ariane. La mise en place d'une doctrine spatiale devrait donc tenir compte de ces éléments, et guider la stratégie spatiale des forces armées.

PAYS NORDIQUES – MILITARISATION DE L'ARCTIQUE ET REGAIN DE TENSIONS AVEC LA RUSSIE.

Le 7 février dernier, lors de son point presse hebdomadaire, la porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères, Maria Zakharova, a dénoncé la stratégie de la Norvège en Arctique, qu'elle accuse « de chercher à accentuer les tensions et accroître le risque de confrontation militaire ». En effet, selon le [Barents Observer](#), la Russie voit d'un mauvais œil la décision annoncée par le ministère de la Défense norvégien d'accueillir depuis début 2019 dans le port de Grøtsund, près de la ville de Tromsø, dans le nord du pays, des sous-marins nucléaires américains et britanniques pour approvisionnement et relève des équipages. Alors que la



présence sous-marine de la flotte du Nord russe est particulièrement forte en mer de Barents et au large du cap Nord, Maria Zakharova a souligné que cette participation active de la Norvège aux plans d'action de l'Otan dans la région ne resterait pas sans réponse. Cette escalade verbale prend place alors que les relations entre les pays nordiques et leur voisin russe connaissent un regain de tension, notamment en Arctique : parmi de nombreux exemples, les différents brouillages GPS le long de la frontière norvégéo-russe, le vol de 15h de deux bombardiers stratégiques Tu-160 les 26 et 27 janvier derniers au-dessus de l'océan Arctique ou encore la décision de mettre en place des patrouilles régulières d'avions d'interception russes MiG-31BM au-dessus du pôle Nord, attestent de cette militarisation croissante de la région.

Les pays nordiques dénoncent également, de leur côté, cette présence agressive. L'agence suédoise de recherche pour la Défense (FOI) a ainsi rendu public le 4 février un [rapport](#) que lui avait demandé le ministère de la défense suédois sur les exercices militaires russes de 2009 à 2017. Les conclusions de celui-ci, particulièrement relayées dans la presse, soulignent notamment que ces exercices permettent à la Russie de se préparer à initier et conduire un affrontement de grande échelle dans les prochaines années contre une puissance militaire de haut rang comme la Chine ou l'Otan.

FRANCE/AFGHANISTAN – PERSONNELS CIVILS DE RECRUTEMENT LOCAL : LE CONSEIL D'ÉTAT PRÉCISE SA POSITION

Dans un [article publié sur notre site le 7 janvier 2019](#), nous attirions l'attention de nos lecteurs sur une ordonnance du juge des référés¹ du Conseil d'Etat qui enjoignait aux ministres des Armées, de l'Intérieur, et de l'Europe et des Affaires étrangères d'accorder la protection fonctionnelle² à un interprète afghan ayant travaillé pour le compte de l'armée française en 2010 et 2011.

La portée d'une telle décision, jusqu'alors inédite, était incertaine dans la mesure où le Conseil d'Etat prenait soin de préciser qu'il l'avait prise au regard des « circonstances de l'espèce ». Plus précisément, l'interprète resté en Afghanistan

¹ <https://www.dalloz-actualite.fr/sites/dalloz-actualite.fr/files/resources/2018/12/424847.pdf>

² La protection fonctionnelle, prévue par l'article 11, IV de la « loi le Pors » du 13 juillet 1983, doit préserver le fonctionnaire contre « les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée ». Etendue au bénéfice d'agents de l'administration qui n'étaient pas précisément des fonctionnaires, son application restait néanmoins incertaine à l'endroit des personnels étrangers.



étant en situation de péril immédiat ainsi que sa famille, l'ordonnance répondait à l'urgence toute particulière de la situation.

Dans une nouvelle décision en date du 1^{er} février 2018³, le Conseil affiche plus nettement une volonté de faire jurisprudence en confirmant l'élargissement du périmètre d'attribution de la protection fonctionnelle, et ce d'autant qu'il rejette en définitive les demandes de l'interprète sur un autre fondement.

Ainsi, l'ordonnance du 1^{er} février énonce sans ambiguïté que la protection fonctionnelle, érigée en principe général du droit, « *s'étend aux agents non-titulaires de l'Etat recrutés à l'étranger, alors même que leur contrat est soumis au droit local* ». Le Conseil d'Etat assène en outre : « *Lorsqu'il s'agit (...) du moyen le plus approprié pour assurer la sécurité d'un agent étranger employé par l'Etat, la protection fonctionnelle peut exceptionnellement conduire à la délivrance d'un visa ou d'un titre de séjour à l'intéressé et à sa famille* ».

Les principes dégagés par cette décision sont susceptibles d'être appliqués au bénéfice d'autres anciens auxiliaires afghans de l'armée française, mais également à tous les personnels recrutés localement à l'occasion de chacune des interventions de l'armée française, notamment au Mali.

³ <http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/ViewRoot.asp?View=Html&DMode=Html&PushDirectUrl=1&Item=1&fond=DCE&exte=afghanistan&Page=1&querytype=simple&NbEltPerPages=4&Pluriels=True>



PROCHE & MOYEN ORIENT

TURQUIE : NOUVEL EPISODE SUR LA VENTE DES S-400

Un nouvel épisode de tension a opposé les États-Unis à la Turquie cette semaine. Sur le plan diplomatique, la Turquie, malgré son appartenance à l'OTAN, a réaffirmé son soutien à Nicolas Maduro face à Juan Guaido au Venezuela, reconnu par Washington. C'est sur cette divergence dans leurs positions diplomatiques respectives que s'est développée une nouvelle relance au sujet de la vente du système aérien S-400 par la Russie à la Turquie. Ce système pose un double problème pour les États-Unis. Premièrement, il est choisi aux dépens du système américain "Patriot", qui a fait l'objet d'une attaque en règle par l'organe de presse "TRT World" cette semaine. Deuxièmement, le système S-400, et le transfert de technologie associé, menacerait la vente des avions F-35 à la Turquie. Les annonces de la part de la Turquie oscillent ainsi entre achat du système américain ou russe en fonction des divergences diplomatiques du moment.

Cependant, Celal Sami Tüfekçi, vice-président de l'industrie de défense turque a affirmé que la coexistence des deux systèmes S-400 et F-35 était possible, en pointant le fait qu'un changement de logiciel de reconnaissance des avions ennemis suffirait. Il a également avancé que les accords concernant le S-400 avaient été signés avant les promesses d'achat des Patriots.

ISRAËL : VENTE DU SYSTEME DE DEFENSE ANTIMISSILE IRON DOME AUX ÉTATS-UNIS

L'armée américaine a confirmé mercredi 6 février qu'elle achèterait des batteries anti-missiles Iron Dome développées par Israël. Le Premier ministre Benjamin Netanyahu, qui exerce également les fonctions de ministre de la Défense, a déclaré que cet accord témoignait de la solidité des relations entre les deux pays: «C'est une nouvelle expression du renforcement de notre puissante alliance avec les États-Unis et une expression du statut croissant d'Israël dans le monde", a-t-il dit.

Le mois dernier, il a été annoncé que les États-Unis envisageaient d'acheter deux batteries et de les déployer l'année prochaine. Ce serait là la première étape d'un nouveau projet d'un montant de 1,7 milliard de dollars visant à fournir aux troupes américaines une défense provisoire contre les missiles de croisière et à explorer les possibilités d'adoption à long terme des composants d'Iron Dome afin de les



utiliser dans un important système américain de défense aérienne et antimissile. Si aucune décision n'a été prise concernant la mise en service ou l'expérimentation de Iron Dome dans des théâtres spécifiques, il semblerait que l'armée américaine ait l'intention d'utiliser le système Iron Dome pour se défendre contre la menace croissante des missiles de croisière en provenance de Russie et de Chine. Cependant l'intercepteur Tamir du système Iron Dome a été principalement testé contre les roquettes à courte portée, les obus d'artillerie et de mortier. Il devra donc être adapté à ces nouveaux objectifs.

LIBAN : HASSAN NASRALLAH PROPOSE SON AIDE A L'ARMEE LIBANAISE, LE CONSEIL DE SECURITE DE L'ONU APPELLE A LA RETENUE.

Mercredi 6 février, Hassan Nasrallah, a profité des célébrations des quarante ans de la révolution islamique en Iran pour proposer son aide à l'armée libanaise qui partage de fait sa mission avec les forces du Hezbollah. Hassan Nasrallah se dit lui-même prêt à importer depuis l'Iran l'armement dont l'armée manque, notamment des équipements de défense anti-aérienne en réponse aux multiples violations de l'espace aérien libanais par les avions de Tsahal.

Le gouvernement libanais a d'ores et déjà rejeté l'offre, certains membres rappelant d'ailleurs que c'est au Hezbollah lui-même de fournir ses propres armes à l'armée en effectuant son désarmement. Le conseil de sécurité de l'ONU a également réagi, en appelant le Liban à se tenir à l'écart des conflits régionaux. Saad Hariri, premier ministre à la tête du nouveau gouvernement après neuf mois de crise, a par ailleurs précisé que la résolution 1701 de l'ONU serait respectée et que le pays se maintiendrait en dehors des conflits régionaux.

SYRIE : UN NOUVEAU VENT DE REVOLTE SUR LE PAYS

Le 5 février 2019, une vidéo montrant la destruction par EEI - engin explosif improvisé - d'un checkpoint de l'Armée arabe syrienne dans la région de Deraa a été publiée. Celle-ci est revendiquée par "La Résistance Populaire", groupe qui semble proche de l'Armée syrienne libre, mais dont peu de choses sont connues à ce jour. Le gouvernorat de Deraa, à la pointe sud du pays, a été repris par le régime syrien le 31 juillet 2018 après sept années de combats, et il semblerait qu'un mouvement de résistance perdure. Jusqu'à cette vidéo, aucune preuve tangible de l'existence de "La Résistance Populaire" n'avait circulé, le groupe ayant surtout revendiqué ses précédentes actions sans forcément apporter de preuves. Cette



milice serait composée d'un conglomérat de combattants d'autres groupes dissous depuis la reprise de Deraa, mais qui auraient donc repris les armes. Depuis l'attaque filmée, d'autres actions de guérilla ont aussi été menées par des assaillants non identifiés. En réaction, le régime syrien aurait lancé une vaste campagne d'arrestations.

YEMEN : REVELATIONS SUR LE TRANSFERT D'ARMES AUX MILICES

Deux enquêtes distinctes menées par CNN et Amnesty International dénoncent les transferts d'armes de la coalition saoudienne au profit de nombreuses milices yéménites. Ces transferts se feraient d'une part au détriment des accords passés avec les Etats-Unis qui interdisent la revente de leur matériel à des tiers au contrat sans leur aval; d'autre part, ils bénéficieraient à des milices dont les exactions sont dénoncées. Plusieurs milices sunnites radicales dont al-Qaïda dans la péninsule arabique ou la Brigade des Géants, soutenue par les EAU, sont munies de véhicules MRAP de fabrication américaine. Des armements américains sont au reste tombés entre les mains de la rébellion houthie prises comme butin de guerre ou vendues par des milices sunnites. Ces véhicules feraient l'objet d'un examen par leur allié iranien qui a déployé au Yémen sa "Force de sécurité préventive" en charge des transferts de technologie. Ces enquêtes révèlent l'absence totale de contrôle par la coalition sur les acteurs yéménites du conflit alors que la crise humanitaire continue sans espoir d'un règlement rapide de la guerre civile. Ces révélations ont été jugées "inquiétantes" par les Etats-Unis qui ont ouvert une enquête, diligentée par le Secrétariat d'Etat. Elles devraient accroître la détérioration des relations entre Washington et Ryad alors que les sénateurs américains augmentent la pression pour obtenir la vérité sur l'assassinat de Jamal Khashoggi en octobre dernier.



RUSSIE

LA RUSSIE POURRAIT SABOTER L'ADHESION DE LA MACEDOINE DU NORD A L'OTAN

La Macédoine du Nord, anciennement Macédoine, envisage d'adhérer à l'OTAN. S'adressant aux journalistes à Washington, Bujar Osmani, vice-Premier ministre macédonien chargé des Affaires européennes, a fait part de la volonté de son pays de se rapprocher de la « famille euro-atlantique », selon ses propres termes. Osmani aurait des raisons de penser que la Russie va tenter par tous les moyens de réduire à néant les chances de son pays de rejoindre l'alliance militaire. Les pays de l'OTAN ont indiqué que la Russie avait déjà tenté d'influencer le vote référendaire crucial d'octobre dernier. C'est pourquoi, le secrétaire à la Défense, Jim Mattis, avait déclaré que les États-Unis devaient apporter leur aide afin de contrer les cybercampagnes d'influence russe. La Macédoine, dont 1,2% de son produit national est consacré à la défense, a mis en place un plan visant à atteindre l'objectif de 2% fixé par l'OTAN d'ici 2024.

VAGUES D'ALERTE A LA BOMBE ANONYMES EN RUSSIE : « AU LOUP, AU LOUP ! » ?

Depuis 2017, nombre de bâtiments, gares, et autres lieux de passage, dans toute la Russie - essentiellement la partie occidentale - ont été évacués pour raisons de sécurité, suite à des centaines d'appels et de mails anonymes signalant le dépôt de colis piégés dans des centres commerciaux, bâtiments publics, entreprises et écoles. Au total, plus de deux millions de personnes ont dû être évacués. 2019 voit arriver une nouvelle vague d'avertissements : Perm, Rostov, Kazan, Saint Pétersbourg et Moscou ; de nombreuses villes russes sont touchées depuis le mois de janvier par cette vague d'alertes à la bombe. Généralement, ce sont les services de sécurité qui reçoivent ou interceptent des centaines de messages ou d'appels indiquant la présence d'une bombe dans un lieu public. Sécurité et prévention obligent, les lieux sont immédiatement évacués. Fin janvier 2019, Gazeta, un média-presse russe, déclarait que 30 écoles avaient été évacuées à Saint Pétersbourg au mois de janvier, sans compter les opérations engagées dans d'autres villes de Russie. Ces opérations de protection civile sont de plus en plus conséquentes ; selon l'agence de presse russe privée Interfax, 165 mille personnes en tout ont été évacuées à Moscou ; « au total, plus de 500 appels et emails ont été reçus » rien que pour l'alerte du mardi 5 février



dernier. Près de 700 sites auraient été inspectés sans qu'aucun colis suspect n'ait été trouvé, et sans faille de sécurité découverte. Les enquêtes diverses révèlent cependant que ces emails et appels anonymes auraient été envoyés, sinon relayés depuis l'étranger, et notamment d'Ukraine. Cependant, aucune de ces alertes ne semble avoir débouché sur l'interception d'un colis suspect.

Politique de la terreur, stratégie de harcèlement ? La question se pose : en effet, des milliers d'appels aux services de sécurité, prévenant chacun d'un risque d'attentat, résonnent comme autant d'avertissements, armant de façon de plus en plus anxieuse et répétée la menace, véritable épée de Damoclès, contre la population civile. Cependant, aucune revendication, ni chantage n'ont été adressés à la Russie, ni même rendus publics, compromettant par là un retour à la tranquillité. Ces centaines de fausses alertes ne sont pas sans rappeler une fable d'Esopé, *Le garçon qui criait au loup*. Un jeune garçon, simulant au village plusieurs fois par jour l'alerte « Au loup ! », ne parvint pas à être cru des habitants le jour où, par malheur, le loup se trouvait bien là. Cette vague d'alerte pose ainsi question. Au milieu des milliers d'appels « nuls », peut-être se cachera-t-il un jour une véritable menace. Depuis 2017, les services de sécurité russes continuent de prendre au sérieux les alertes et d'évacuer les lieux en conséquence. La fable d'Esopé ne semble heureusement pas d'actualité en Russie, car la garde n'est pas baissée. Ce qui n'empêche pas toutefois la tension de monter.

RUSSIE : UN BUDGET MILITAIRE MOINS IMPORTANT QU'EN 2018

Selon les annonces du ministère de la défense russe, le budget de défense du pays s'élève à 21,5 milliards de dollars pour l'année 2019, soit 3% de son PIB. Si le budget indiqué paraît significatif, il est pourtant plus faible que celui prévu par les estimations du gouvernement. Il est également inférieur à celui de l'année 2018. Le bas prix du pétrole ainsi que les sanctions imposées par l'Union Européenne ont en effet contraint le pays à revoir son budget à la baisse ainsi qu'à prioriser ses efforts.

Ainsi, le ministère de la défense a indiqué que la priorité allait être donnée à la modernisation du matériel vieillissant. Moscou a renchéri en indiquant que la part d'équipement neuf au sein des armées devra atteindre 67% d'ici 2020. Jusqu'à présent, la priorité en termes de modernisation était donnée à l'arsenal nucléaire - dont 82% de la flotte a été modernisé - ainsi qu'aux forces aériennes. Selon le chef des renseignements américain Daniel Coats, à l'heure où Moscou et Washington ont annoncé quitter le FNI, on peut s'attendre à de nombreux développements



russes dans le domaine de la défense anti-aérienne, ainsi qu'à une modernisation des sous-marins et des capacités de guerre électronique. Daniel Coats a notamment évoqué le lancement à venir de la production en série des systèmes de missiles S-350 Vityaz et S-500 Prometey. Concernant le développement de la flotte sous-marine, il a indiqué que la Russie allait recevoir en 2019 le sous-marin lanceur d'engins K-549 Knyaz Vladimir.

En outre, le Kremlin prévoit d'ores et déjà d'augmenter graduellement son budget de défense à partir de 2020



NOTRE EQUIPE :

AMERIQUE : Xavier Marié, Simon Roche, Boris Delagenière, Thomas Péan, Adeline Afonso, Clémence Cassé

AFRIQUE : Jean Galvé, William Lenfant, Sabil Zeroual, Amélie Dugast, Camille De La Rochère

ASIE - PACIFIQUE : Mathilde Tison, François-Xavier Le Quintrec, Gauthier Birkui, Aurélien Debièvre, Vincent Bernard-Lafoucrière

EUROPE : Cyrille Bricout, Solène Moitry, Christophe Goldman, Sara Valeri, Maxime Tamburello, Benjamin Helman, François Gaüzère-Mazauric, Paul Marion

PROCHE ET MOYEN ORIENT : Tanguy Sirot, Luc Vincent, Naël Madi, Côme Allard de Grandmaison, Simon Troadec

RUSSIE : Justine Gadon-Ferreira, Suzanne Kaltenbach, Lucille Laurent, Anne Maurin, Youri Desvigne

Direction éditoriale newsletter : Justine Gadon-Ferreira, Christophe Granata Goldman, François Gaüzère-Mazauric